

CHAMBRE D'AGRICULTURE DES HAUTES-ALPES | Bilan financier 2021, financement de la future Maison des agriculteurs, maraîchage, produits « bio », étaient les sujets abordés lors de la session du jeudi 24 février.

« Nous accompagnons notre agriculture dans son adaptation »

À quelques heures du départ de la délégation de producteurs haut-alpins pour le Salon international de l'agriculture, les membres de la chambre consulaire tenaient une séance studieuse à l'hôtel du Département. Le président de l'assemblée départementale, Jean-Marie Bernard, saluait ses hôtes du jour, marquant par là-même son attachement au monde agricole haut-alpin. Avant d'aborder l'ordre du jour consacré prioritairement au bilan de l'année 2021, Éric Lions en énumérait quelques caractéristiques : le gel du printemps qui a touché fortement les productions végétales, la prédation qui ne faiblit pas, le positionnement du département comme premier producteur « bio » français avec plus de 30 % de ses surfaces cultivées, le projet désormais avancé d'AOP pour le Bleu du Queyras et celui qui suit de près pour la tomme du Champsaur, le Projet alimentaire territorial, l'agrément HAUTES-ALPES Naturellement® accordé à plus de 120 nouveaux produits. Insistant aussi sur « la plus forte délégation de producteurs présente à Paris depuis neuf années », un succès déjà probant auquel le président associait les techniciens et cadres de l'institution qui ont largement contribué à ce déplacement.

Bilan financier voté à l'unanimité

Présenté par Lionel Marchand, agent comptable de l'État, et par Olivier Turini, responsable financier de la chambre, le bilan financier a été voté à l'unanimité ; seul un administrateur s'est abstenu. Quelques chiffres illustrent la situation financière : l'excédent de l'exercice écoulé s'élève à 67 839 € ; les charges de personnel ont augmenté à la suite d'embauches et représentent 59 % des dépenses ; le budget de fonctionnement a baissé pour se situer à hauteur de 40 %. Au chapitre des recettes, il convient de noter que la fiscalité affectée à la chambre consulaire représente 39 % des recettes.



Martine Clavel, préfète, Éric Lions, président de la Chambre et Jean-Marie Bernard, président du Département ont présidé cette assemblée générale.

Quant au fonds de roulement, c'est-à-dire la trésorerie disponible, il est de 783 893 €.

Le projet majeur financier pour les années 2022 et 2023 tient dans la réalisation du pôle agricole (voir encadré), un projet qui aboutira à l'installation de la chambre d'agriculture dans de nouveaux murs. « L'appel d'offres a été déposé le 24 février » a confirmé Éric Lions.

Maraîchage : un potentiel à développer

Quand Éric Lions évoque l'accompagnement de l'agriculture haut-alpine pour sa nécessaire adaptation, le maraîchage en fait partie. S'il n'est pas question que le terroir des Hautes-Alpes devienne un vaste jardin potager, il y a la place pour son

développement, un mouvement déjà entamé comme en attestent quelques chiffres. En 2020, 137 producteurs de légumes étaient recensés, soit 83 % de plus qu'en 2010. 32 de ces producteurs en ont fait leur activité principale, et près de la moitié en bio. Certes, la surface consacrée est encore modeste avec 135 ha, soit une surface moyenne de 1 ha.

À ce jour, le Pays Gapençais concentre une bonne moitié du maraîchage. La chambre est dotée d'un service *ad hoc* qui aide les porteurs de projet. « Deux besoins essentiels apparaissent : le foncier et l'eau », cités par Jean-Luc Pelloux, lui-même maraîcher et membre de la chambre, et Coline Bourru, technicienne. Comme souvent, se pose la problématique de la mise en

phase de l'offre et de la demande. Dans les Hautes-Alpes, marquées par un caractère montagnard, la saisonnalité des productions est forte.

Jean-Marie Bernard a dit « mesurer l'ampleur du maraîchage, et le Département est un acteur important du Plan alimentaire territorial, sachant que 6 000 collégiens prennent leur repas du midi dans les cantines chaque jour ». Il en est de même dans les écoles primaires. Dans ce contexte, l'accent est porté sur le bio. Si la production est en hausse dans le département, en France et en Europe, les prix sont à la baisse a-t-on entendu. Bruno André a pointé un obstacle à destination de la préfète, Martine Clavel : « la situation est plutôt favorable pour la filière porc, mais la mise

aux normes des bâtiments d'élevage est trop contraignante ! »

La Haute valeur environnementale, une certification d'avenir

Parallèlement à la filière bio se développe une autre valorisation des productions, la Haute valeur environnementale (HVE), que l'assemblée a abordée. Il s'agit d'évaluer la performance environnementale des exploitations au moyen de quatre critères : biodiversité, phytosanitaire, fertilisation, irrigation. À la différence du bio qui met en jeu la procédure de production uniquement, la HVE porte sur l'exploitation dans son entier, bâtiments, économie d'énergie, etc. Toute l'exploitation doit être certifiée. Les deux peuvent se compléter. Toutefois, l'avenir semble prometteur, du moins favorable, à la HVE. Là aussi, la chambre consulaire est un partenaire de conseil et d'accompagnement pour les candidats à la HVE. Laurent Gabet, arboriculteur, a fait une brève communication à cet égard.

En conclusion, la préfète a rappelé que « l'État est à vos côtés ; ainsi pour la Maison des agriculteurs comme pour l'abattoir de Gap, la dotation de 7,2 M € pour les calamités agricoles du printemps 2021 ». Elle a évoqué le nouveau plan d'action sécheresse et souligné « une fois de plus le rôle de la chambre, saluant sa vision et sa stratégie dans la structuration des filières, la gestion de l'eau ». ■

Maison des agriculteurs de Gap

Il était écrit, semble-t-il, qu'un jour, le domicile de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes soit fixé dans un lieu emblématique. C'est donc chose faite, puisque la Maison des agriculteurs va être élevée rue des Silos !

Le panneau réglementaire annonçant le chantier a été « planté » courant février et le financement du futur pôle agricole évoqué au cours de la dernière session de la chambre consulaire. C'est une SCI regroupant les organisations professionnelles agricoles (chambre d'agriculture, Safer, FDSEA, FDCuma, JA 05, Service de remplacement 05 et l'ADFPA) dont la chambre détient 73,2 % qui porte le projet. Le coût s'élève à 4 730 000 € et le financement prévisionnel est le suivant :

- ▶ Département : 500 000 €
- ▶ État (FDNADT) : 500 000 €
- ▶ ADEME : 154 000 €
- ▶ SCI (capital social) : 2 076 000 €

La Région est sollicitée également et devrait faire connaître sa réponse d'ici peu.



Sur ce terrain jouxtant les anciens silos, sortira de terre la future Maison des agriculteurs.

Maurice Fortoul